

COMMUNE D'ANTOINGT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Il est prévu qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées, prévues et réalisées pour l'année 2020. Il est voté par l'assemblée délibérante et cet acte autorise le maire, ordonnateur, à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

se compose de deux sections le fonctionnement (ou exploitation) et l'investissement.

Le compte administratif 2020 a été voté le 7 avril 2021 par le conseil municipal et peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

1 -Contexte et priorités du budget

La commune d'ANTOINGT fait partie de l'Agglo Pays d'Issoire depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'Agglo Pays d'Issoire a pris la compétence du périscolaire au 1^{er} janvier 2019 et l'Etat lui a donné celle de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

La population évolue positivement (population totale 401 habitants au 1^{er} janvier 2020 et 408 au 1^{er} janvier 2021).

Les priorités budgétaires prévues pour 2020 étaient :

- La réfection de la voirie (réalisés en 2021).
- Acquisition de terrain pour la construction éventuelle d'une nouvelle école (projet non encore abouti).
- Achat d'un nouveau camion benne (réalisé début 2021).

2- Ressources et charges de fonctionnement

Les dépenses sont regroupées en chapitre globaux :

Les dépenses courantes qui permettent le fonctionnement courant de la collectivité (EDF, assurance, entretien bâtiment et voirie, fêtes et cérémonies, règlement des impôts fonciers de la commune).

Les dépenses de personnel (salaires, charges, assurance du personnel).

Les dépenses obligatoires (indemnités élus, frais de fonctionnement école, participation aux organismes de regroupement, subventions aux associations).

Les dépenses d'ordre (amortissement).

Les recettes de fonctionnement sont aussi regroupées en chapitres globaux :

Les impôts (impôts locaux, taxe additionnelle de mutation).

Les dotations versées par l'état (dgr, dsr, compensation de l'état pour les impôts)

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
Chapitre	Réalisé 2020	Chapitre	Réalisé 2020
011-Charges à caractère général	45 229,98	013-Atténuation de charges	0,00
012-Charges de personnel	115 269,95	70-Produits serv.- domaines et ventes	80 011,20
014-Atténuation de produit	1 580,59	73-Impôts et taxes	127 817,55
65-Autres charges de gestion courante	80 516,16	74-Dotations et participations	73 238,47
66-Charges financières	0,00	75-Autres produits de gestion courante	340,03
67-Charges exceptionnelles (transfert excédent assainissement à l'Agglo "Pays d'Issoire)	18 652,37	76-Produits financiers	2,40
022-Dépenses imprévues	0,00	77-Produits exceptionnels	246,73
023-Virement à la section d'investissement	0,00	042-Opérations d'ordre entre sections	616,03
042-Opérations de transfert entre sections	4 653,00	Excédent fonct. Précédent	99 082,66
Total dépenses exploitation	265 902,05	Total recettes exploitation	381 355,07

Le personnel titulaire :
 1 adjoint technique principal 2ème classe (20 h/semaine)
 1 adjoint technique principal 2ème classe (31h55/semaine)
 1 adjoint d'animation 2ère classe (31h80/semaine)
 1 secrétaire de mairie (20 h/semaine)

Le personnel non titulaire : 1 adjoint administratif contractuel indiciaire pour la gérance de l'agence postale communale (12h/semaine)

3-La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique la notion de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection de la voirie, à la réfection des réseaux...).

Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Opérations	Réalisé 2020	Opérations	Réalisé 2020
11-Matériels d'entretien voirie	0,00	11-Matériels d'entretien voirie	0,00
12-Mobiliers locaux publics	2 223,98	12-Mobiliers locaux publics	0,00
13-Tvx entretien bât. Communaux	1 097,46	13-Tvx entretien bât. Communaux	0,00
14-Réfection des chemins	0,00	14-Réfection des chemins	0,00
15-Illuminations de fin d'année	0,00	15-Illuminations de fin d'année	0,00
155-Acquisition terrain	800,00	155-Acquisition terrain	0,00
174-Travaux eaux pluviales	0,00	174-Travaux eaux pluviales	0,00
182-Aménagement terrain de loisirs (plantations)	0,00	182-Aménagement terrain de loisirs (plantations)	0,00
184-Extension réseau éclairage public	2 075,34	184-Extension réseau éclairage public	0,00
185-Aménagement cimetière	0,00	185-Aménagement cimetière	0,00
1902-Trvx de voirie (le Penthier, Pré-David, rue des Sapins)	0,00	1902-Trvx de voirie (le Penthier, Pré-David, rue des Sapins)	1 098,00
1903-Réfection chemin d'Avigny	0,00	1903-Réfection chemin d'Avigny	0,00
201-Réfection registre délibérations	883,08	201-Réfection registre délibérations	0,00
202-PAD	0,00	202-PAD	0,00
203-Mise à jour documents et gestion cimetière	0,00	203-Mise à jour documents et gestion cimetière	0,00
204-Achat véhicule	0,00	204-Achat véhicule	0,00
040-Opérations d'ordre	616,03	021-Virement de la section de fonctionnement	0,00
OFI-Opérations financières (transfert excédent assainissement à l'Agglo "Pays d'Issoire)	100 523,48	040-Opérations d'ordre	4 653,00
		OFI-Opérations financières	296 589,02
Total dépenses investissement	108 219,37	Total recettes investissement	302 340,02

Les opérations financières en recettes d'investissement regroupent l'excédent 2019 (225 322,38 euros dont 100 523,48 euros correspondant à l'intégration de l'excédent d'assainissement), l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement.